

2023-10-31
2023-3918

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés, RVD2023-06. L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au le 2 septembre 2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à pmra.info-arla@hc-sc.gc.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

K-G INSECTICIDE VI CONTRE LES INSECTES RAMPANTS

INSECTICIDE DE CONTACT ET RÉSIDUEL SOUS PRESSION

POUR SURFACE, FENTES ET FISSURES

Pour usage intérieur dans les bâtiments et pour usage extérieur sur les surfaces extérieures des bâtiments et sur les patios, vérandas et terrasses, pour tuer Fourmis, Tiques sanguines, Anthrènes des tapis, Pollénies du lombric, Blattes, Grillons, Perce-oreilles, Pucés, Mouches domestiques, Cloportes communs, Araignées, Lépismes argentés.

Pour usage extérieur sur les fourmilières autour des bâtiments pour tuer les fourmis.

DOMESTIQUE

DANGER



EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE



EXPLOSIF

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

PRINCIPE ACTIFS: Pyréthrine 0,050%
Perméthrine 0,200%
Dicarboximide N-octylbicycloheptene 0,250%

NO. D'HOM. 26439 LOI P.A.

CONTENU NET: 150-550 g

PLZ CORP.
8001 Keele Street
Vaughan, Ontario L4K 1B2
905 669-9855

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. **Ne donner aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Les autres symptômes d'exposition peuvent comprendre des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation des voies respiratoires ou l'essoufflement), des nausées, des céphalées ou des étourdissements. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si avalé, respiré ou absorbé par l'épiderme. S'assurer d'une bonne ventilation des lieux lors de l'application. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler le brouillard. Laver soigneusement à l'eau chaude et au savon après chaque application. Couvrir les aquariums. **NE PAS** contaminer les endroits où l'on nourrit les animaux. Contenu sous pression. **NE PAS** placer dans l'eau chaude, près des radiateurs, fours ou autres sources de chaleur, utiliser ou conserver à des températures dépassant 50°C car le contenant pourrait exploser. **NE PAS** perforer ou incinérer le contenant ou pulvériser à proximité d'une flamme nue ou d'une étincelle, ou en fumant.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les animaux sauvages. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer ce produit à proximité de plantes en fleurs. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Toxique pour les arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible l'exposition des zones non ciblées.

MODE D'EMPLOI:

Utiliser comme traitement des fissures et des crevasses (ou traitement localisé) pour tuer les insectes mentionnés sur l'étiquette. Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Lorsque ce produit est utilisé à l'intérieur, observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

DIRECTIVES GÉNÉRALES:

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI. Tenir la canette à environ 30 cm. de la surface et vaporiser jusqu'à ce que la surface soit humide. Des applications à fond formeront un enduit qui se répandra dans les fentes et les fissures pour lutter contre les insectes.

Limitations d'utilisation:

- **NE PAS** appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés (p. ex. à l'intérieur dans: greniers, vides sanitaires, petites salles de rangement, placards; et à l'extérieur sur les avant-toits, les soffites).
- Lorsqu'appliqué à l'intérieur: Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes ou encore utiliser des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air.
- **NE PAS** appliquer ce produit si des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage sont présents.
- **NE PAS** permettre aux personnes ou aux animaux de compagnie ou des animaux d'élevage de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.
- **NE PAS** laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.
- **NE PAS** appliquer sur les personnes, les animaux domestiques, ou des animaux d'élevage ou les sources d'électricité.
- **NE PAS** appliquer sur le mobilier, les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements.
- Lorsqu'appliqué à l'extérieur: **NE PAS** appliquer dans des zones de culture d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale (p. ex. légumes, fruits, fines herbes).
- Lorsqu'appliqué à l'extérieur sur les surfaces externes des bâtiments et des structures indiquées : **NE PAS** traiter le sol, les surfaces gazonnées ou d'autres formes de végétation à proximité du site de traitement.
- **NE PAS** appliquer sur un plan d'eau.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.
- **NE PAS** contaminer des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- **NE PAS** appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux ou les sortir du site à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé accidentellement par la solution pulvérisée.

POUR USAGE INTÉRIEUR DANS LES BÂTIMENTS ET POUR USAGE EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTERNES DES BÂTIMENTS ET SUR LES VÉRANDAS, LES PATIOS ET LES TERRASSES

Comment appliquer:

NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT, TRAITEMENT DE PÉRIMÈTRE OU TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ. Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement des fissures et des crevasses l'intérieur ou d'un traitement localisé à l'intérieur ou à l'extérieur. Un traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface des structures. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Un traitement localisé s'agit de l'application localisée du produit sur une superficie de moins de 0,2 m². Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce (à l'intérieur) ou de la surface totale traitée (à l'extérieur).

L'application de ce produit sur un bardage en vinyle ou en aluminium (surtout s'il est de couleur pâle, à prît de l'âge, a été exposé longtemps aux intempéries ou est endommagé) peut provoquer des taches, des blanchissements ou de la décoloration. Des facteurs tels que la chaleur extrême et la lumière directe du soleil peuvent favoriser les dommages. Toujours traiter au préalable une petite surface peu apparente pour vérifier la solidité de la couleur et la résistance aux taches. Faire un essai sur le bardage. Vérifier 30 minutes plus tard pour la présence de taches. Peu importe les résultats de l'essai, **NE PAS** appliquer sur du bardage en vinyle ou en aluminium lorsque celui-ci est directement exposé au soleil ou lors de la chaleur du jour. Ne pas appliquer sur des tapisseries, u papier peint ou du matériel similaire qui est susceptible d'être taché.

USAGE INTÉRIEUR:

Pour tuer: Fourmis, Anthrènes des tapis, Blattes, Grillons, Perce-oreilles, Cloportes communs, Araignées, Lépismes argentés.

Traiter soigneusement les surfaces dans les endroits difficiles d'accès à l'intérieur des bâtiments, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et derrière celles-ci; autour des conduites et des réservoirs d'eau; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. les tiroirs, les armoires et les unités de rangement); autour des éviers, des drains et des tuyaux; autour des parois intérieures des fondations; autour des poubelles; des zones localisées de planchers et de couvre-planchers; et les points d'entrée (p. ex. autour des fenêtres et des portes). **NE PAS** dépasser 18 g par m² (9 secondes/m²). Le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît.

Pour tuer tiques sanguines et puces:

NE PAS appliquer sur la literie des animaux de compagnie, les meubles, les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements. Appliquer sur les surfaces à l'intérieur du bâtiment, y compris les fissures et les crevasses dans les murs et les planchers; le long des plinthes et derrière celles-ci; sur les cadres de fenêtre et de porte. **NE PAS** dépasser 18 g par m² (9 secondes/m²). Le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. **NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT**

SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par l'animal de compagnie. Cela comprend le nettoyage à l'aspirateur des planchers, des tapis et des meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et le lavage de la literie, des lieux où habite l'animal, ainsi que des lieux adjacents.

USAGE EXTÉRIEUR:

Pour Tuer les araignées, cloportes communs, perce-oreilles, blattes, grillons, fourmis, puces, tiques sanguines, les mouches domestiques et les pollénies du lombric.

Pour utilisation uniquement dans le cadre d'un traitement localisé sur les surfaces externes des bâtiments, les bacs à ordures et sur les vérandas, les patios et les terrasses. Appliquer sur les surfaces externes des fondations, autour des appareils d'éclairage et aux endroits par lesquels les organismes nuisibles indiqués peuvent pénétrer (p. ex. moustiquaires, portes, cadres de fenêtre). Ce produit peut être appliqué sur les bacs à ordures et des zones localisées des patios, des vérandas et des terrasses. Les mouches domestiques et les pollénies du lombric seront éliminées lorsqu'elles se poseront et qu'elles ramperont sur les surfaces traitées. **NE PAS** dépasser 18 g par m² (9 secondes/m²). Le traitement peut être répété après 14 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît.

POUR USAGE EXTÉRIEUR SUR LES FOURMILIÈRES:

Pour Tuer les Fourmis: Pulvérisez directement les fourmilières et les sentiers. **NE PAS** dépasser 18 g par m² (9 secondes/m²). Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

ENTREPOSAGE:

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION:

- **NE PAS** perforer ou incinérer.
- Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la valve pour le vider complètement.
- **NE PAS** réutiliser les contenants vides.
- Jeter les contenants vides dans les ordures ménagères.
- Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale.